

Formation

Date : 28/04/2022

**Horaire : 9h00-12h00
13h00-17h00**

**Lieu : Champneuville
(55100), 9 rue de l'église,
salle communale.**

15 personnes maximum

Intervenante :

**Danielle SYLVESTRE
Consultante formatrice
spécialisée en funéraire**

**Les maires, adjoints et
conseillers municipaux
peuvent y participer.**

Coût : 350,00 euros

**Pouvant être pris en
charge par le Droit Indi-
viduel à la formation des
élus : Inscrivez-vous sur
Mon compte élu**

Gestion des cimetières

1. Les autorisations funéraires obligatoires

- Les délais, les contrôles, les signatures,
- Les vacations de police funéraire,
- Les personnes dépourvues de ressources suffisantes
- La personne ayant qualité pour pourvoir aux funérailles,
- La notion de plus proche parent pour les exhumations.

2. Le terrain commun : une obligation

3. Les concessions : une faculté :

- A qui est destiné le terrain commun ?
- Qui peut-être concessionnaire ?
- Les durées des concessions,
- Le titre de concession et le droit à l'inhumation,
- Le renouvellement, la rétrocession, la conversion d'une concession,
- Les taxes communales devenues impossibles.

Objectifs

- Appliquer la loi et la réglementation des opérations funéraires,
- Connaître les obligations et pouvoirs de police du maire,
- Maîtriser la gestion du cimetière.

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques, échanges d'expériences, support de stage écrit, interactivité.